

Assemblée générale ordinaire de la Maison Roger Martin du Gard, samedi 5 mars 2022 au Tertre

Compte-rendu

15 membres présents 38 pouvoirs envoyés Soit 54 votants sur 82 adhérents en 2022 : quorum atteint, délibérations valables

Ordre du jour :

- Rapport d'activités 2022 présenté par le président, Didier Mauger
- Rapport financier 2022 présenté par la trésorière, Bénédicte Nécaille
- Élections au conseil d'administration et détermination de titres pour deux sortantes
- Projets 2023 de l'association présentés par la directrice, Béatrice Limon
- Grandes lignes du budget 2023 présentées par la trésorière
- Réflexion autour du projet de festival théâtral en 2024

I. Rapport d'activité 2022 MRMG présenté par le président Didier Mauger

Le président Didier Mauger a rappelé les nombreuses activités menées en 2022 par la Maison Roger Martin du Gard, insistant sur le fait que l'association s'était donné, fin 2021, deux ou trois années pour développer son rayonnement. L'essor des ateliers et résidences d'écriture, la fidélité des musiciens et comédiens qui viennent travailler au Tertre, la participation fructueuse à des événements hors du Tertre, tout montre que c'est en bonne voie. « L'association poursuit ses activités sur sa ligne éditoriale et artistique, ça vit », commente-t-il.

Voir le détail des activités menées en 2022 dans l'Annexe I.

Vote pour approbation du rapport moral : approuvé à l'unanimité

II. Rapport financier 2022 présenté par la trésorière Bénédicte Nécaille

L'année 2022 se termine correctement en termes de trésorerie puisqu'à la date du 31 décembre 2022, le solde du compte bancaire est de 5 945 € au terme d'un exercice où nous avons modifié le mode de gestion en prenant en compte les frais de fonctionnement supportés par les propriétaires de la Maison pour les différentes activités de l'association.

Les finances de l'association sont désormais présentées avec un compte de résultat, en vraie comptabilité avec un logiciel professionnel, et non plus en dépenses et recettes. Voir le détail du rapport financier 2022 en Annexe II.

Vote pour approbation du rapport financier 2022: approuvé à l'unanimité



III. Élections au conseil d'administration

Deux membres du conseil d'administration, Marie-Claude Vitoux et Loïc Fouillard, se sont retirés durant l'année pour mener d'autres activités : l'association les remercie pour le travail accompli.

Par ailleurs Anne-Véronique de Coppet a souhaité, pour éviter tout conflit d'intérêt en tant que propriétaire du Tertre bénéficiant des résidences, se retirer du conseil d'administration.

Une personne s'est présentée pour entrer dans le CA au poste de secrétaire (tenu auparavant par Loïc Fouillard) : Anaïs Dattner est élue à l'unanimité.

Une personne s'est présentée pour entrer dans le CA comme simple membre : Claire Oger est élue à l'unanimité.

Le président Didier Mauger, en accord avec le CA, a mis au vote la double résolution suivante : le titre de membre bienfaiteur, siégeant au conseil d'administration sans vote, est conféré à Anne-Véronique de Coppet. Et le titre d'artiste associée, siégeant elle aussi au conseil d'administration sans vote, est conféré à Florence Limon.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

IV. Présentation des activités 2023 par la directrice Béatrice Limon

Le soir même de l'assemblée générale avait lieu le premier concert de la saison, avec les deux pianistes Arthur de Nanteuil et Tanguy Chauvel.

L'association proposera deux autres concerts, les 28 mai et 30 juin, un spectacle musical les 18 et 19 août, du théâtre les 23 juin et 20 août, des lectures les 30 septembre et 1^{er} octobre, des journées thématiques d'écriture (en plus des ateliers réguliers) les 22 avril, 3 juin, 17 et 18 juin, 24 septembre, 21 octobre, 19 novembre et 16 décembre.

Voir le détail des activités 2023 de la Maison Roger Martin du Gard en Annexe III.

V. Grandes lignes du budget prévisionnel 2023 présentées par la trésorière Bénédicte Nécaille

Le budget 2023 est bien sûr prévu à l'équilibre, avec des recettes/dépenses qui seront de l'ordre de 30 000 €.

Les recettes du spectacle musical *Oiseaux*, au mois d'août, seront en grande partie affectées à la restauration du toit du Tertre.

VI. Projet de festival théâtral en 2024, présenté par Florence Limon

Après un événement 2022 « magnifique et coûteux en énergie », se pose la question d'autres éditions du Festival Molière. Justement : faut-il se cantonner à Molière, faut-il donner à cet événement la forme d'un festival, faut-il jouer tous les deux ans, faut-il plutôt proposer un rendez-vous annuel multi-artistique autour de célébrations nationales ?

Le débat, ouvert dans l'assemblée, fait apparaître ces éléments de réponse : stratégiquement, il est plus fructueux de viser la régularité d'un tel événement, même s'il n'a lieu que tous les deux ans. D'un point de vue artistique, tout le monde est d'accord pour favoriser la diversité des formes, sur une base théâtrale néanmoins. On peut très bien jouer d'autres auteurs que Molière dans un festival qui pourrait être appelé par exemple « Molière et compagnie(s ?) ». D'un point de vue logistique, c'est un gros travail qui mobilise tous les bénévoles, demande une intense, longue et difficile préparation : d'où l'intérêt d'un événement biennal plutôt qu'annuel.



Avec la compagnie du Plateau libre, un projet est dans l'air depuis l'an dernier : celui d'un *Malade imaginaire* grand format, avec musique de Charpentier et danse. Un tel spectacle pourrait donner lieu à de petites formes parallèles et ateliers divers, ainsi qu'à un vrai volet pédagogique.

Après une heure et quart, la séance est levée. La prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu au printemps 2024.

Compte-rendu rédigé le 29 mars 2023